

***Modèle RH0*** *Note interne relative à l’information des salariés en poste dans le cadre*

 *du RGPD*

ATTENTION

Ce document est une trame susceptible d’être adaptée par l’employeur à chaque entreprise. Il ne peut donc être utilisé en l’état. En conséquence, la responsabilité de l’UNIS ne pourra être engagée du fait de son utilisation.

**Note interne**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conforme au Règlement européen (UE) 2016/679

Vous êtes informé(e) que les données à caractère personnel transmises par vos soins depuis votre embauche font l’objet d’un traitement par notre entreprise (Nom ou dénomination sociale) domiciliée au………………………….. et représentée par M/Mme ……………………… en sa qualité de …………………………………………... et considéré(e) par la réglementation en vigueur comme étant le responsable de traitement de ces données.

N° de téléphone : .. .. .. .. ..

Adresse électronique : …………………………@........................................

Nous vous informons que le délégué à la protection des données (DPD/DPO) désigné au sein de l’entreprise est ………………………………... *(1).*

Les données à caractère personnel que vous nous avez communiquées depuis votre embauche sont nécessaires à la gestion de votre dossier professionnel compte tenu de votre qualité de salarié de notre entreprise. Ces données sont accessibles aux seules personnes habilitées suivantes : ……………………………………... *.(2).*

Les données personnelles vous concernant seront conservées pendant une durée n’excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et dans la limite des délais de prescription applicables en matière sociale.

Vous avez la possibilité de demander au responsable de traitement des informations complémentaires en cas de question spécifique sur ces durées.

Vous bénéficiez de droits sur vos données, à savoir :

D’un droit d’opposition à tout moment en cas notamment de contestation de la légitimité des motifs poursuivis par le responsable du traitement (dans les conditions de l’art. 21 RGPD) ;

D’un droit d’accès auprès du responsable du traitement aux fins de contrôle et de vérification (dans les conditions de l’art. 15 RGPD) ;

D’un droit de rectification des données inexactes (dans les conditions de l’art. 16 RGPD) ;

D’un droit à l’oubli (dans les conditions de l’art. 17 RGPD *(3)*) ;

D’un droit à la limitation du traitement (dans les conditions de l’art. 18 RGPD) ;

D’un droit à la portabilité des données auprès d’un autre responsable du traitement (dans les conditions de l’art.20 RGPD).

Enfin, vous disposez également des droits suivants :

D’un droit à être informé dans un délai d’un mois des mesures prises à la suite d’une demande (dans les conditions de l’art. 12 RGPD) ;

D’un droit à être informé des actes de rectification, d’effacement ou de limitation (dans les conditions de l’art. 19 RGPD) ;

D’un droit d’être informé dans les meilleurs délais en cas de violation de données susceptible d’engendrer un risque élevé pour les droits ou libertés (dans les conditions de l’art. 34 RGPD).

Ces droits peuvent être exercés en vous adressant à : ……………………………………………….. *(4).*

Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – tel : 01 53 73 22 22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

**M/Mme …………………………………………… reconnaît que la présente fiche d’information**

**lui a été communiquée le ……………………….. .**

**Signature**

***Fait en double exemplaire dont un est remis au salarié***

1. *Le cas échéant, indiquez le nom et les coordonnées de votre DPD/DPO (cf. circulaire de l’UNIS RGPD pour la gestion RH paragraphe : «Désigner un délégué à la protection des données personnelles»).*

*(2) Indiquez les services ou les personnes habilitées :*

*- Service RH, service paie /comptabilité, prestataire de paie extérieur, service formation, Administrations publiques telle que l’URSSAF, Assureur en protection sociale (Mutuelle, Prévoyance), Administration fiscale…*

*(3) Dans les cas où le traitement des données personnelles repose sur le simple consentement du salarié, c’est-à-dire lorsque traitement n’est pas nécessaire à l’exécution du contrat de travail ou au respect d’une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (cf Circulaire UNIS RGPD gestion RH, § Licéité du traitement).*

*(4) Indiquez le nom du DPD/DPO et/ou du responsable de traitement.*